

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8930 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : KHADIDJA RAED

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 63 39 19 26 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 25/04/2013

Nom et prénom du malade : Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : affection rhumatisante

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 25/04/2013

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

LISTE DES HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/09/13	200 Cr	02	300 DH	Jr. LAZRAQ Faïza RHUMATOLOGUE 33 Rue du Yamen 022 44 11 11 022 44 11 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Fatima LAZRAQ

Diplômée de la Faculté de Médecine de Paris
 C.E.S. de Rhumatologie
 Spécialiste des Maladies des Os et des Articulations
 Certificat de Méthodes Diagnostiques et Thérapeutiques en Rhumatologie
 Expert près les Tribunaux
 33, Rue de Yaman - 1er étage
 (Ex Soldat jouvencel)
 Bd. 11 Janvier - près Cinéma Colisée
 Tel. / Fax : 05 22 31 97 15

الدكتورة فاطمة لزرق

خريجة كلية الطب بباريس
 اختصاصية في أمراض المفاصل والظامان
 حاصلة على شهادة وسائل التشخيص والعلاج
 في أمراض الروماتيزم

خبيرة لدى المحاكم

33. زنقة اليمن - الطابق الأول
 (جوفنسيل سابقا)

شارع 11 يناير - قرب سينما كوليزي
 الهاتف / الفاكس : 05 22 31 97 15

Casablanca, le 25.04.98 الدار البيضاء، في

Hme Faidi Khadija.

280,00 x 4

560,00 F Rx 1 Moa.
 1 gel 2 x h. p/ 2 mois



21.00

librex.
 1 c p 3 x h



15,30

Dolamine.
 1 c p



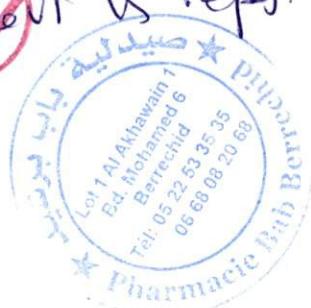
58,40

5 Meeto.
 1 sachet



3 x h

Dr LAZRAQ Fatima
 Rhumatologue
 33, Rue du Yamen - Casablanca
 Tel. 05 22 31 97 15



LOT:2212005
FAB:12/2022
EXP:12/2025
PVC:280.00DH



LOT:2212005
FAB:12/2022
EXP:12/2025
PVC:280.00DH



Librax® 5/2,5 mg

30 comprimés dragéifiés



SMECTA ORANGE VANILLE
3G SACHET B30
P.P.V : 52DH40
6 118000 011460

DOLAMINE®
Boîte de 20 comprimés P.P.V : 15,30 DH
6 118000 190394

